



Avis public

Dérogation mineure

Avis public est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale adjointe de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du jeudi 2 octobre 2025, le conseil sera appelé à se prononcer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande # 2025-00025 : Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément non-conforme à la réglementation d'urbanisme, situé au 188, 34e Rue Ouest soit les lots : 6 466 225 et 6 291 930 au cadastre du Québec.

La présente dérogation a pour but de régulariser un empiétement de la piscine creusée de 0.85 mètre dans la marge latérale. Le règlement de zonage numéro 322-2009 sous l'article # 525, stipule que la localisation d'une piscine doit être à au moins 2 mètres de toute ligne de terrain. La présente demande permettrait ainsi une distance de 1.15 mètre entre la piscine et la ligne de propriété, le tout tel qu'il appert au plan de localisation préparé par monsieur Frédéric Belleville, arpenteur-géomètre, daté du 14 août 2025 et portant le numéro de minute 10 518.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette dérogation mineure en envoyant ses commentaires par courriel ou par courrier, **avant le 2 octobre 2025** à l'attention de :

Mme. Magali Filocco
237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec
dga@venise-en-quebec.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

DONNÉ ce 8^e jour du mois de septembre 2025

Magali Filocco
Directrice générale adjointe
8 septembre 2025

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, Directrice générale adjointe de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la dérogation mineure 2025-00025 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 8 septembre 2025.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Magali Filocco, Directrice générale adjointe de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la dérogation mineure sur le site Internet de la Municipalité le 8 septembre 2025.

Magali Filocco
Directrice générale adjointe
8 septembre 2025